

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 10*Objet : Remboursement
frais de mission**Date de convocation :*

13 octobre 2023

Date d'affichage :

13 octobre 2023

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :

16

Nombre de votants :

18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt trois
Le 19 octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Sonia PARRIEL, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs :

Mme Véronique PATERNE a donné procuration à Mme Colette VERDOUX.
Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE.

Absents : M. Alain MALMON, Mme Anne BENAICHE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Josep BOU-ZEID.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Alain MALMON a été amené à se déplacer pour rapatrier un véhicule acquis par la commune pour les services techniques.

Monsieur le Maire propose le remboursement des frais de mission générés par ce déplacement (frais de transport en train, frais d'autoroute et frais d'essence).

Train Aller Montauban-Le mans	147.00 €
Péage autoroute	50.80 €
Carburant	100.00 €
Total	297.80 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Approuve le remboursement des frais de 297.80 € à Monsieur Alain MALMON.

- ADOPTÉE -



Le Maire,

Thierry DELBREIL